

Publié le 4 novembre 2009

## Plan Espoir Banlieues : Les Epl s'engagent pour l'insertion sociale

Les Epl viennent de signer une convention avec la secrétaire d'Etat chargée de la Politique de la Ville, Fadela Amara, pour le recrutement de 1 000 jeunes issus des zones urbaines sensibles dans le cadre de Plan Espoir Banlieues. Un engagement qui s'inscrit dans la suite logique de leur action pionnière en faveur de l'insertion sociale.



À l'occasion de leur deuxième congrès annuel qui se tenait à Nantes les 7 et 8 octobre, les Entreprises publiques locales (Epl) françaises se sont engagées aux côtés du gouvernement dans le Plan Espoir Banlieues. En vertu d'une convention signée entre la secrétaire d'Etat chargée de la Politique de la Ville, Fadela Amara, et le président de la Fédération des Epl, Martial Passi, les 730 sociétés d'économie mixte adhérentes de la fédération recruteront dans les deux années à venir 1 000 jeunes issus des zones urbaines sensibles dans le cadre de contrats d'apprentissage ou d'insertion. Parallèlement, afin d'inciter leurs prestataires à suivre la même démarche, les sociétés intégreront systématiquement des clauses d'insertion sociale dans les contrats de travaux qu'elles concluent. « C'est un engagement ambitieux que les Sem et les Sociétés publiques locales d'aménagement tiendront car elles sont des acteurs efficaces et militants de la politique de la Ville, inscrits dans une relation de proximité avec le milieu économique et associatif », s'est félicité Martial Passi.

Acteurs incontournables de l'aménagement du territoire, les Epl n'ont pas attendu la signature de cette convention pour développer une politique d'insertion sociale. La Société anonyme d'économie

mixte de construction immobilière de Bègles ([Saemcib](#)) a été la première en 2006 à introduire une clause d'insertion dans une opération de renouvellement urbain. L'accord prévoit 30 000 heures de travaux d'insertion dans le cadre de l'ORU Yves Farge – Terres Neuves.

Depuis, la Saemcib multiplie les initiatives dans ce sens en soutenant par exemple la création d'entreprises par des porteurs de projet issus des quartiers sensibles. « Nous travaillons actuellement à la création d'une pépinière de microentreprises proposant une palette de services mutualisés tels que l'hébergement, l'assistance comptable, l'assistance informatique, le secrétariat, dans le cadre de la réhabilitation logements sociaux », explique Jean-Baptiste Renaudin, chargé de mission entreprises de la société.

À l'image de la Saemcib, la Sem [Béarnaise Habitat](#) se met également à intégrer des clauses d'insertion dans ses appels d'offres. Cette dernière organise par ailleurs des chantiers en partenariat avec des associations de quartiers en visant à faire découvrir des métiers aux jeunes tout en les impliquant dans l'amélioration de leur cadre de vie. Une idée qui pourrait faire des émules.

Par Marie-Anne RAMAZZINA